



Conseil de l'Europe
Unité des Politiques linguistiques
Direction de l'Éducation
www.coe.int/lang-migrants/fr
Intégration linguistique des migrants adultes



Tests de langues

Les tests de langue sont des instruments formels d'évaluation. L'évaluation des acquis peut servir deux objectifs différents : mesurer les compétences d'un apprenant de manière générale, c'est-à-dire indépendamment de toute formation en langue, ou évaluer la mesure dans laquelle un apprenant a atteint les objectifs d'un programme d'apprentissage donné. Les tests de langue que doivent parfois passer les migrants adultes pour obtenir l'autorisation d'entrer dans le pays hôte, le statut de résident permanent ou la citoyenneté peuvent relever aussi bien de la première que de la deuxième catégorie.

Les tests de langue ne sont pas toujours la forme d'évaluation la plus appropriée pour les migrants adultes, notamment lorsqu'ils sont assortis de sanctions financières ou sociales, car ils risquent d'entamer la motivation des apprenants. Dans certains cas, et en particulier lorsque l'évaluation est liée à une formation en langue, il peut être préférable d'utiliser un autre type d'outil (un portfolio, par exemple). Le Portfolio européen des langues est particulièrement adapté à ce type d'utilisation car il est explicitement relié aux catégories d'utilisation de la langue et aux niveaux de compétence décrits dans le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). Toutefois, l'utilisation du PEL en tant qu'instrument d'évaluation demande un soutien continu de la part de l'enseignant, notamment parce que bon nombre de migrants adultes n'ont pas eu l'occasion de se familiariser avec l'auto-évaluation dans le cadre de leur formation préalable. Les auto-évaluations doivent toujours être étayées par des « justificatifs » des acquis des apprenants, et elles gagnent en validité lorsqu'elles sont complétées par d'autres formes de contrôle continu. Les autres formes d'évaluation sont particulièrement utiles dans les cas où la certification se déroule au niveau local.

S'ils sont correctement conçus, élaborés et appliqués, les tests présentent les avantages suivants :

- standardisation et fiabilité des résultats : des comparaisons peuvent donc être facilement effectuées entre les candidats issus d'une même institution ou d'institutions différentes ;
- évaluation des candidats en toute indépendance et objectivité ;
- possibilité de faire passer des tests à un grand nombre de candidats en peu de temps ;
- validité des tests, ce qui contribue à garantir l'équité.

Pour concevoir de bons tests, il convient, en tout premier lieu, de déterminer la finalité des futurs tests et les exigences auxquelles sont confrontés les candidats dans la vie quotidienne. Ces exigences « de la vraie vie » doivent ensuite être transcrites en « exigences linguistiques », c'est-à-dire en connaissances et compétences que les candidats doivent acquérir et qui peuvent être définies par rapport aux niveaux de compétence et aux descripteurs de « capacités de faire » énoncés dans le CECR. L'étape suivante consiste à rédiger les spécifications du test, qui décrivent les types d'items ou de tâches à faire faire aux candidats, le format du

Merci de citer ce texte comme suit:

“Conseil de l'Europe / Unité des Politiques linguistiques (Strasbourg) – Projet ILMA : www.coe.int/lang-migrants/fr”

test, les critères d'évaluation des performances, et d'autres aspects pratiques. Ces spécifications doivent ensuite être divisées en points spécifiques à évaluer. C'est seulement alors que l'on peut élaborer une combinaison adéquate de tâches et de types de tâches à réaliser pour le test. Le concepteur doit avant tout garder à l'esprit qu'il s'agit de donner aux candidats la possibilité de montrer qu'ils répondent aux critères d'évaluation. Enfin, la dernière étape consiste à effectuer une pré-évaluation des items.

Tous les candidats devraient pouvoir passer les tests de langue dans des conditions équitables Vjs. Par conséquent, ces tests doivent se dérouler dans des centres dûment agréés qui satisfont aux critères de qualité généraux. En outre, le personnel de ces centres doit être compétent. Il s'agit également d'assurer un haut niveau de sécurité et de confidentialité tout au long du processus, et les conditions physiques à l'intérieur du centre doivent être appropriées (température et niveau sonore ambiants, distance entre les candidats...). Enfin, il convient de prendre toutes les dispositions nécessaires pour les candidats qui présentent des besoins spéciaux. La non-prise en compte de l'un quelconque de ces points est susceptible de porter atteinte aux droits fondamentaux des candidats.

Les items de tests « objectifs » (tels que les questionnaires à choix multiples employés dans les épreuves de compréhension de l'oral et de l'écrit) peuvent être notés avec justesse et précision par des machines ou par des correcteurs qualifiés. En revanche, pour la notation des items de tests « subjectifs » (employés dans les épreuves de production orale et écrite), il est généralement nécessaire de faire appel à des évaluateurs qualifiés, dont le travail doit être constamment supervisé. Plus globalement, il convient d'assurer un suivi constant des tests afin de veiller à ce que chacun d'entre eux mesure effectivement les compétences pour lesquelles il est prévu, que les compétences en question soient mesurées de manière cohérente par toutes les versions du même test, et que chaque test fonctionne de manière équitable pour tous les candidats, quel que soit leur parcours préalable. Il s'agit là de questions fondamentales dans le cas des tests destinés aux migrants adultes, au même titre que celle de l'accès à ces tests. En effet, le caractère payant de ceux-ci peut avoir un effet dissuasif et entraîner une certaine discrimination.

DL

Documents complémentaires

- *Guide de l'auto-évaluation à l'usage des prestataires de formations en langue pour migrants adultes*, 2012, Richard Rossner (qui permet aux prestataires de formations en langues d'évaluer la qualité des programmes qu'ils proposent aux migrants adultes)
- *L'assurance qualité dans l'offre d'enseignement et de formation en langue pour les migrants adultes – Lignes directrices et options*, 2008 - Richard Rossner
- *Tests de langue en faveur de la cohésion sociale et de la citoyenneté: descriptif à l'intention des décideurs*, 2008 - Groupe d'auteurs ALTE (Association of Language Testers in Europe) [disponible en *allemand* ; *bulgare*; *italien*; *norvégien* : traductions réalisées par des membres d'ALTE]
- *Adapter l'offre et les exigences en langues aux besoins et capacités des migrants adultes* - Hans-Jürgen Krumm / Verena Plutzar, 2008
- *La maîtrise de la langue pour les migrants adultes dans les Etats membres du Conseil de l'Europe : Rapport d'enquête*, 2011. Claire Extramiana, Piet van Avermaet – Division des Politiques linguistiques
- *Manuel pour relier les examens de langues au 'Cadre européen commun de référence pour les langues' (CECR)*
- *Manuel pour l'élaboration et la passation des tests et d'examens de langues, 2011, réalisé par ALTE pour le Conseil de l'Europe (Unité des Politiques linguistiques)*